

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 8 juillet 2022

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 19 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire

M. Francis BONZON

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

Mme Liliane HUSSER

Mme Catherine RUPPEL

Mme Anne-Lucie DANJEAN

Mme Sylvie ROSINA

Mme Alexa FORNARA

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Stéphanie RITZENTHALER

M. Michel SCHWARTZ

M. Mehdi BAUER

M. Jean-Philippe STARCK

M. Stéphane FRANCK

M. Jacques SCHWARTZ

M. Marc JEANVOINE

Mme Pauline HAMRAOUI

Ont donné procuration :

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie RITZENTHALER assistée de Mme Anne Catherine GASZTYCH

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Demande de subvention à la région Grand Est
3. Programme des travaux d'exploitation et des travaux patrimoniaux ONF – exercice 2022
4. Renouvellement de l'engagement à la certification PEFC pour la gestion durable des forêts
5. Attribution d'une subvention exceptionnelle – aide à la restauration du patrimoine ancien du village
6. Rapports des commissions communales et des syndicats intercommunaux
7. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Monsieur le maire explique qu'il n'a pas souhaité mentionner la fermeture de l'agence du Crédit Mutuel dans le compte-rendu de la précédente séance, estimant qu'il revenait aux responsables d'en informer ses clients et sociétaires. Néanmoins, comme l'ensemble des conseillers, il déplore cette décision.

Aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 13 juin 2022.

Point 2 – Demande de subvention à la Région Grand Est

Rapporteur : M. le maire

Par délibération n° D-2022-03-09 prise en date du 14 mars 2022, le conseil municipal validait l'APD de l'opération mentionnée ci-avant ainsi que son plan de financement, équilibré en dépenses et en recettes à 1 528 160,34 €.

Au vu du contexte économique actuel et des augmentations des coûts des matières premières, le démarrage de cette opération, initialement prévu début juillet 2022, est retardé au 1^{er} septembre 2022.

À cet égard, il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à débiter l'opération et solliciter une subvention de la Région Grand Est, dans le cadre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE

- Monsieur le maire à débiter l'opération d'aménagement et de construction de locaux pour le complexe sportif, à l'issue de l'analyse des offres réceptionnées dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,

DÉLÈGUE

- Monsieur le maire afin de solliciter une aide financière de la Région Grand Est, dans le cadre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité,

CHARGE

- Monsieur le maire ou son adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Point 3 – Programme des travaux d'exploitation et des travaux patrimoniaux ONF – exercice 2022

Rapporteur : M. Raymond HUSSER

L'office national des forêts a procédé à la programmation des travaux patrimoniaux préconisés pour la gestion durable de la forêt communale d'Andolsheim, pour l'exercice 2022. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % des dépenses annoncées, par la collectivité européenne d'Alsace.

Ceux-ci s'élèvent à 11 490,00 €, le coût des honoraires y afférents est de 2 086,51 € HT soit 2 503,81 € TTC.

Au préalable cette prestation doit être soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

AUTORISE

- La réalisation du programme des travaux tel que présenté par l'ONF

DÉLÈGUE

- Monsieur le maire ou son adjoint délégué pour signer les bordereaux de retour et tout document s'y rapportant.

Point 4 – Renouvellement de l'engagement à la certification PEFC pour la gestion durable des forêts

Rapporteur : M. Raymond HUSSER

La commune d'Andolsheim a, à l'instar de nombreux propriétaires forestiers, décidé de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes,
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt,
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt,
- Participer à une démarche de filière en permettant aux entreprises locales d'être plus compétitives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- de renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune d'Andolsheim possède dans la région Grand Est.
- de s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, s'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.
Total de surface à déclarer : 90,23 ha sous aménagement
- de respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt communale.
- d'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles le conseil municipal s'est engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, le conseil municipal aura le choix de poursuivre son engagement ou de le résilier par courrier adressé à PEFC Grand Est.
- d'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autoriser, à titre confidentiel, à consulter tous les documents conservés à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur.
- de mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- d'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est.
- d'informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.

DÉLÈGUE

- Monsieur le maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer tous documents nécessaires à cet engagement.

Point 5 – Attribution d'une subvention exceptionnelle – aide à la restauration du patrimoine ancien du village

Rapporteur : Monsieur le maire

Monsieur BOHN et Madame SPORER ont récemment achevé la rénovation et la réhabilitation de leur maison, sise au 8A Grand'Rue. L'embellissement extérieur de l'immeuble a été effectué dans le respect des codes architecturaux du style alsacien.

Afin de soutenir ces travaux qui présentent un intérêt patrimonial pour la commune, il est proposé au conseil municipal d'apporter une aide financière d'un montant forfaitaire de 1 000 €. La municipalité dans sa séance du 13 juin 2022, considérant que cette réhabilitation contribue à l'embellissement du quartier dans lequel est situé le bien, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accorder à Monsieur BOHN et à Madame SPORER une aide financière exceptionnelle d'un montant forfaitaire de 1 000 €, pour la réhabilitation et la restauration du bâtiment sis 8A Grand'Rue.

DIT

- que pour permettre le versement de la subvention, il est nécessaire d'opérer un virement de crédit en dépenses d'investissement :

Section	Article	Dépenses
Investissement	231 – Immobilisation corporelles en cours	- 1 000,00 €
	20422 – Bâtiments et installations	+ 1 000,00 €

ce virement n'entraîne aucune modification de l'équilibre du budget primitif 2022.

CHARGE

- Monsieur le maire ou son représentant de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Point 6 – Rapports des commissions communales et des syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

Lors de sa réunion du 13 juin 2022, la commission a examiné :

- 4 déclarations préalables
- 1 permis de construire
- 2 permis modificatifs

Commission travaux et bâtiments :

Le 27 juin 2022, les commissions d'urbanisme et des travaux-bâtiments se sont réunies afin d'examiner les projets d'aménagement des anciens terrains de tennis présentés par les promoteurs candidats à leur acquisition.

Au vu du cahier des charges, les candidats sont prêts à acquérir cette parcelle d'un peu plus de 26 ares, au prix demandé par la commune.

Après en avoir débattu, les membres des deux commissions ont unanimement retenu la proposition de la société SOVIA. Cette dernière sera invitée à présenter de façon détaillée son projet aux élus, à la fin de l'été.

Il est rappelé que le choix du candidat a été effectué en fonction de la qualité du projet présenté, le prix de cession n'étant pas prépondérant.

Les avis d'appels d'offres pour :

- La fourniture d'électricité et de gaz relative à l'accord cadre du groupement d'achat du Ried,
- L'aménagement et la construction de bâtiments pour le complexe sportif.

ont été mis en ligne, les dossiers de candidature doivent parvenir en mairie pour le 18 juillet 2022 dernier délai.

Des travaux de point à temps ont été réalisés sur la largeur de la chaussée aux entrées est et ouest de la commune par l'entreprise ALVAREM SAS.

Divers :

- Des volets seront installés au niveau du bâtiment rue des artisans occupé par le périscolaire ;
- La faitière des ateliers municipaux sera réhabilitée ;
- Le remplacement des vannes et éventuellement la mise en place de filtres magnétiques seront réalisés au niveau de la chaufferie de la salle des fêtes et de la mairie.

Commission vie scolaire et périscolaire :

École maternelle :

Le conseil d'école s'est tenu le mardi 14 juin.

Le bilan des activités menées tout au long de cette année scolaire a été effectué. Dans le cadre du projet d'école 2018 – 2022, une visite de l'Ecomusée, une classe de découverte à Aubure ont eu lieu.

L'exercice incendie s'est déroulé le 7 avril 2022, sans incident ; un exercice lié au risque de séisme a été mené le 1^{er} juillet.

Les effectifs pour l'année scolaire 2022 – 2023 seront de 67 élèves (soit une baisse de 9 élèves), répartis comme suit :

- Petite section 21 dont 12 bilingues
- Moyenne section 24 dont 12 bilingues
- Grande section 22 dont 16 bilingues.

Une nouvelle directrice prendra ses fonctions à la rentrée de septembre ; l'organisation du temps scolaire restera inchangée.

Périscolaire :

Une réunion s'est tenue le 28 juin dernier. Le constat est toujours le même concernant la hausse des effectifs et la difficulté à satisfaire l'ensemble des demandes. La structure réfléchit à l'organisation d'un évènement à l'occasion de la prochaine coupe du monde de football.

Commission des affaires culturelles :

Stéphanie RITZENTHALER rappelle le film diffusé lors de la séance de cinéma en plein air, qui sera précédé d'un apéritif-concert, dans le cadre de l'opération « l'été de l'Agglo ».

L'école élémentaire et le périscolaire ont confirmé leur participation à la visite de l'exposition prévue au mois d'octobre.

Commission environnement et développement durable :

Stéphane FRANCK fait part de sa visite à la mare pédagogique en compagnie de Michel SCHWARTZ. En raison d'une nappe phréatique très basse on constate la disparition des batraciens. Michel SCHWARTZ confirme la tenue d'une réunion au mois de septembre prochain, au cours de laquelle il conviendra de redéfinir la profondeur des bassins. Monsieur le maire entend les observations des membres de la commission, il se veut toutefois rassurant et invite chacun à laisser faire la nature, rappelant le cycle naturel de l'eau.

Dans un autre registre, Raymond HUSSER précise que ce sont les agents techniques de la commune qui ont assuré l'entretien de la haie bordant le chemin de Wihr, alors que celui-ci incombait à l'association HSN. Il convient de revoir les termes de la convention.

Commission embellissement et cadre de vie :

Elisabeth BRAESCH est en train d'organiser le passage du jury du concours des maisons fleuries ; la tournée se fera à pied, vraisemblablement le 6 août selon les disponibilités des membres.

Commission sécurité civile :

Pascale HERRGOTT évoque la prochaine mise à jour du plan communal de sauvegarde, qui comportera un volet intercommunal.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

Les sapeurs-pompiers ont réalisé un exercice incendie à l'école élémentaire, Marc JEANVOINE a constaté avec plaisir que l'ensemble des enfants a bien été rassemblé à l'extérieur, comme l'exige la procédure.

C. C. A. S.

Le CCAS s'est réuni le lundi 27 juin 2022 : un point sur les aides en cours a été effectué et le plan canicule a été mis à jour.

SYMAPAK :

Liliane HUSSER rend compte de l'assemblée générale de l'AGIMAPAK du 5 juillet 2022.

Le budget de l'exercice 2022 s'élève à plus de 7 M€, dont 3 M€ liés aux frais de personnels. Le directeur craint de ne pas pouvoir respecter les crédits fixés pour 2022, notamment en raison de l'augmentation du coût de l'énergie (estimé actuellement à + 200 K€) mais également eu égard aux baisses des dotations de l'État.

Le recrutement de personnel soignant est également une problématique. Afin d'y pallier, la Roselière a entrepris de s'ouvrir à l'apprentissage en devenant « établissement formateur d'aides-soignants ». Cinq formations assurées en 2021-2022 ont abouti à trois recrutements.

À titre d'information, Liliane HUSSER indique le coût d'une journée à la Roselière :

- 65,67 € pour un séjour définitif,
- 72,10 € pour un séjour temporaire,
- 35,85 € pour un accueil de jour (+ transport).

SIEPI :

Monsieur le maire revient sur la réunion du comité syndical du 29 juin dernier, au cours de laquelle ont été approuvés les différents rapports annuels, la dématérialisation de l'envoi des actes en préfecture ainsi que les modalités de publication des actes du syndicat.

Point 7 – Divers

- Monsieur le maire fait part de remerciements, de la part de :
 - Mme KNOPF pour la subvention destinée à sa classe de découverte,
 - ACTI'ZOOM pour le prêt de matériel à l'occasion du marché aux puces,
 - Mme BERGER-SAUNIER, inspectrice de l'éducation nationale pour la mise à disposition du stade.
- Stéphane FRANCK s'informe sur d'éventuelles réactions quant au projet d'installation d'un pylône de télécommunication : aucun retour n'a été enregistré à ce jour. Une réunion technique aura lieu sur le site d'implantation le 25 juillet prochain.
- Il suggère la diffusion d'une vidéo de présentation des travaux à venir au complexe sportif, sur le site internet de la commune.

La séance est levée à 19h52



Le maire,

Christian REBERT